

25 MAI 1946

A/B.-

N° 2697/1151/T.F./O.P.220

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET:

Transfert bail.

Transmis copie à Monsieur l'Administrateur Territorial à Kibungu, suite son n° 332/T.F. du 3.5.46, en le priant de me faire connaître le montant à facturer, en exécution de l'ordonnance du 14.9.44 (B.A.1944, page 1383).-

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,

M. Simon

Ruhengeri



11055

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 15 avril dernier, par laquelle vous demandez la faveur de pouvoir transférer à Monsieur MÔ, R., d'Usumbura, les droits et obligations dérivant du contrat d'occupation provisoire O.P.220 (terrain de 15 hectares à Nteze).-

Je suis au regret de ne pouvoir y réserver une suite favorable, la mise en valeur du terrain n'étant pas entièrement réalisée aux vœux du contrat.-

J'avise Monsieur MÔ de cette décision.-

Une facture sera émise ultérieurement, en vue du recouvrement des frais nécessités par la constatation (ord. 267 du 14.9.1944).-

En retour, veuillez bien trouver le bail O.P.220 qui était épinglé à votre prérappelée.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,

sé/: M. SIMON.

A Monsieur ZEIMET, P.

à

USUMBURA.-

R: 2/6/46
N° 359/17.8.
M